

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

**Séance du 15 mai 2017**

Le 15 mai 2017 à 18h07, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Magali GIOVANNANGELI ; Danièle GIRAUD ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Yves MESNARD représenté par Sylvia BARTHELEMY  
Pierre MINGAUD représenté par André JULLIEN  
Michel LAN représenté par Rémi MARCENGO  
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Gérard GAZAY représenté par Alain ROUSSET  
Patrick ARNOUX représenté par Stéphanie HARKANE  
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI  
Patricia PELLEN représentée par Léo MOURNAUD  
Christiane PETETIN représentée par Muriel HENRY  
Vincent RUSCONI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL  
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE  
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI  
Giovanni SCHIPANI représenté par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS  
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL

**Etaient absents :**

Joëlle MELIN  
Serge PEROTTINO

**CT4/150517/13**

**Sur le rapport de Sylvia BARTHELEMY**

**Approbation de la grille tarifaire des inscriptions et activités pour la rentrée 2017/2018 de l'Université du temps Libre (UTL) sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

|                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>013-200054807-20170515-CT4-150517-13-<br>DE<br>Date de télétransmission : 29/05/2017<br>Date de réception préfecture : 29/05/2017 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'Université du Temps Libre (UTL) créée en 1995 par la ville d'Aubagne a intégré ses activités aux compétences du Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'UTL propose tout au long de l'année un catalogue de plus de 27 activités (ateliers, séminaires, sorties, stages) et un cycle de 70 conférences de septembre à juin. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage dans un esprit d'ouverture et de convivialité.

L'UTL du Pays d'Aubagne et de l'Etoile connaît un succès grandissant avec un record d'inscriptions de 960 adhérents à la rentrée 2016 /2017, soit 1% de la population du Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile. (Répartition : 65 % Pays d'Aubagne et de l'Etoile et 35 % hors Territoire & villes partenaires).

Pour procéder aux inscriptions de la rentrée 2017 /2018 au mois de juillet des « anciens » adhérents puis en septembre des « nouveaux », il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des inscriptions et activités de l'UTL.

Afin d'étendre son rayonnement autour du territoire, l'UTL propose à nouveau à la rentrée 2017/2018 aux communes limitrophes hors Pays d'Aubagne et de l'Etoile de devenir « Partenaire » et de faire bénéficier leurs habitants du tarif préférentiel de l'UTL.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 2 mai 2017.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Considérant**

- Que les tarifs proposés dans le cadre des inscriptions à ces différentes activités sont fixés annuellement ;
- Que les tarifs restent identiques à ceux de l'année 2016/2017.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

#### **Article unique :**

De donner un avis favorable aux barèmes suivants afin de pouvoir procéder aux inscriptions de la rentrée 2017/2018 qui interviendront dès le mois de juillet pour les anciens adhérents et en septembre pour les nouveaux adhérents :

**1 - ADHESION ANNUELLE**

| <b>Tarif « Pays d'Aubagne et de l'Etoile » pour les personnes habitant le territoire et les villes Partenaires de l'UTL</b>                    |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Cotisation donnant droit à deux activités au choix dans la limite des places disponibles et l'accès à toutes les conférences                   | 190 Euros |
| <b>Tarif « Hors Territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile » pour les personnes habitant les autres communes</b>                                 |           |
| Cotisation donnant droit à deux activités au choix dans la limite des places disponibles et l'accès à toutes les conférences                   | 230 Euros |
| <b>Possibilité de s'inscrire à des activités supplémentaires « atelier, séminaire, sortie et stage » dans la limite des places disponibles</b> |           |
| Par atelier, séminaire supplémentaire                                                                                                          | 42 Euros  |
| Par thématique de sortie supplémentaire<br>(archéologie/patrimoine, culture et découvertes, sciences naturelles, randonnées )                  | 42 Euros  |
| Par stage supplémentaire                                                                                                                       | 32 Euros  |

**2 - CONFERENCES**

Pour les personnes non adhérentes et désirant assister aux conférences

|                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| Chéquier conférences | 18 Euros les 5 tickets |
| Ticket à l'unité     | 4 Euros                |

**AVIS FAVORABLE**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire  
Sylvia BARTHELEMY



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170515-CT4-150517-13-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017



Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170515-CT4-150517-13-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017